



SENPEREKO HERRIKO ETXEA

MAIRIE
DE
SAINT PEE SUR NIVELLE

Publié par voie dématérialisée
le 6 janvier 2025

ARRETE
N°2024-PM-394
portant autorisation d'occupation du domaine
public sur la place Xan Ithourria

Le Maire de la Commune de Saint-Pée-Sur-Nivelle,

Vu les articles L.2211.1, L.2212.2, L2213.1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté municipal 2023-PM-119 sur l'occupation du domaine public sur la place Xan Ithourria ;

Vu la demande de Marie MAJOURAU chargée de l'évènementiel pour la communauté pays-basque en date du 23 décembre 2024,

Considérant l'inauguration de la ligne 44 programmée le 6 janvier 2025,

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de Police, d'autoriser l'occupation du domaine public, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 01 – Madame Marie MAJOURAU est autorisé à occuper le domaine public sur la place Xan Ithourria pour y stationner un bus ainsi qu'un chapiteau du 05 janvier 2025 à 16h00 jusqu'au 07 janvier 2025 à 15h00.

Article 02 – L'occupation du domaine public sur la place Xan Ithourria sera interdite durant toute la durée de l'évènement.

Article 03 - Le pétitionnaire devra afficher le présent arrêté 48 heures avant le début de l'interdiction.

Article 04 - Cette autorisation est précaire et révoquant à tout moment suivant les besoins et à la demande des Services de la Municipalité.

Article 05 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 06 - Le Directeur Général des Services, le Commandant de Brigade de la Gendarmerie, et le Responsable de Police Municipale, chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux lieux habituels.

Article 07 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Marie MAJOURAU,
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie.

Fait à Saint-Pée-Sur-Nivelle, le 31 décembre 2024.

Le Maire,
Bernard ELHORGAN

